



Société Centrale Canine

pour l'amélioration des races de chiens en France

Fédération Nationale
agrée par le ministère
de l'Agriculture

155 avenue Jean Jaurès - F 93535 Aubervilliers Cedex

Reconnue d'utilité publique

Tél:+33 (0)1 49 37 54 00 - Fax:+33 (0)1 49 37 01 20 - Fax LOF: +33 (0)1 49 37 28 50 - Web: www.scc.asso.fr

CIRCULAIRE

N/ Réf . : FC/GA/JPC/ml-Circ. 2006 -

OBJET : Nouveaux tarifs
et nouvelles modalités

Aubervilliers, le 18 mai 2006

Madame, Monsieur,

Un accord signé le vendredi 21 avril 2006 entre la SOCIETE CENTRALE CANINE, le SNVEL et le Ministre de l'Agriculture, monsieur Dominique BUSSEREAU, a mis un terme définitif au conflit concernant la gestion du Fichier National Canin qui perdurait depuis cinq ans.

Parmi les mesures applicables, une redevance liée aux changements de propriétaires des chiens identifiés par puce électronique ou par tatouage a été décidée.

En conséquence, **à compter du 15 juin 2006** (le cachet de la Poste faisant foi), la SOCIETE CENTRALE CANINE appliquera le nouveau tarif et les nouvelles modalités, à savoir :

Pour chaque changement de propriétaire, il faudra nous faire parvenir, conjointement, la carte d'identification / Partie « B » remplie et signée avec un règlement de 3,00 € payable par le cédant.

La SOCIETE CENTRALE CANINE a fait preuve d'une détermination sans faille pendant cinq longues années pour que la mission de service public qu'elle exerce depuis trente ans soit clairement reconnue et financée.

La revalorisation des tarifs va permettre, entre autres mesures, de retrouver l'équilibre financier indispensable à une pérennisation et une modernisation rapide du système de l'identification canine afin de contribuer à une satisfaction durable des usagers, propriétaires de chiens et ayants-droit.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
Gérard ARTHUS